

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

03/1005 du 16/12/1983
DÉCRET N° _____/MTPS.DGTFP.DFP/

Portant intégration et nomination de
Monsieur AYESA François dans les ca-
dres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Travaux Pu-
blics).

-----oOo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 15.11.1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des membres du Conseil des Minis-
tres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimis des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.2.1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'Accord du 5.6.1970 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et l'U.R.S.S. ;
(/u la lettre n° 4080/MEN/DGLOC/DOB du 22.8.1983 du Directeur
de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candida-
ture constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

4/13

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur AYESEA François, né le 6 Mai 1957 à Fort-Rousset, titulaire du Diplôme d'Ingénieur du Bâtiment, (Spécialité : Construction Industrielle et Civile), obtenu à l'Ecole Supérieure du Bâtiment et des Travaux Publics d'Caessa (U.R.S.S.) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSA-VILLE, le 16 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

P. Le Ministre des Travaux
Publics et de la Cons-
truction, en mission
Le Ministre de la Culture
et des Arts Chargé de la
Recherche Scientifique

Jean Baptiste TATI LOUTARD.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MASSIOMA.-

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-

Le ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba ERKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
DGRNTP	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2/-